

Michel SOUFFLET (Solidaires Finances Publiques)

La baisse de l'impôt sur le revenu a quelque chose de paradoxal alors que l'IR devrait constituer le pivot de notre système fiscal du fait de sa progressivité et qu'on attendait une réforme en profondeur. C'est s'interdire d'agir sur le levier économique qu'est l'impôt. Si cette baisse améliore le pouvoir d'achat de quelques-uns, il n'en reste pas moins vrai qu'il faudra réduire la voilure des dépenses de l'Etat aux collectivités locale de 11 milliards d'euros sur 3 ans.

Sur 230 milliards de dépenses les dotations de l'Etat représentent 80 milliards. L'Etat n'ayant plus les moyens, si les collectivités locales veulent maintenir le service public rendu à leurs concitoyens, il leur faudra augmenter les impôts locaux. La question est d'importance quand on connaît les injustices de la fiscalité locale tant en ce qui concerne les territoires que les bases d'imposition.

Christian STEENHOUDT (Délégué national)

Période marquée par des impuissances politiques et syndicales. Discours sur la dette et déficit budgétaire ne sont plus mis en avant mais au contraire ce sont des besoins de financement supplémentaire qui s'expriment pour : les migrants et les réfugiés, besoin d'argent, pour la guerre avec l'aviation au-dessus de la Syrie (budget militaire 29 milliards), les agriculteurs qui manifestent et obtiennent 6 milliards, les maires des communes pour boucler leurs budgets, pour la réforme Lebranchu sur le statut (4 milliards) il est regrettable que tous les syndicats ne se soient pas réunis pour leurs appréciations sur la réforme et essayer de trouver une position commune ; besoins financiers et impôts pour les EHPAD, reste à charge, pour la MGEN qui demande un crédit d'impôt.

La baisse de 2 milliards d'impôt sur le revenu n'est pas une bonne réponse à une véritable réforme fiscale qui doit passer par une baisse du poids de la TVA payée par les consommateurs. Il ne faut pas baisser les taux de TVA mais appliquer une réduction forfaitaire sur la facture à payer. Cette réduction pourrait porter sur la TVA due sur les produits de première nécessité.

Sur le Code du travail, la France est un pays de droit écrit et pas de droit coutumier, la France est un pays où prime la valeur d'égalité. Le Code du travail est un outil pour assurer l'égalité des salariés pour leurs conditions de travail, de rémunération. C'est le contraire de la division, de l'individualisme.

Pour la FGRFP il faut se poser la question de son utilité au-delà de la défense mutuelle des retraités, de son discours unitaire, elle doit être un outil de transmission de culture, de philosophie.